



**Compte-rendu de la CLE du Mardi 18 Mai à 14h
En visio-conférence**

Participants

Réunion de la Commission Locale de l'Eau Haut-Doubs Haute-Loue : 48 participants (liste en annexe)

Membres de la CLE : 39 présents ou représentés, plus 0 mandats, sur 55 membres

Dont collège des élus : 17 présents + 0 mandats

Dont collège des usagers : 14 présents ou représentés + 0 mandats

Dont collège des services de l'Etat : 8 présents ou représentés + 0 mandats

Autres participants : voir liste en fin de compte rendu

Introduction

Philippe ALPY, Président de la Commission Locale de l'Eau (CLE) souhaite la bienvenue aux participants et ouvre la séance. Il rappelle l'ordre du jour :

1. Présentation par la FRCL de la démarche d'accompagnement des fromageries (20 min)
2. Présentation par la DDETSPP du plan d'action de l'Etat pour la mise en conformité des ateliers de fromageries (15 min)
3. Lien avec l'étude Flux admissibles et retour du COTECH du 10 mai (5 min)
5. Rendu de l'étude de restauration hydromorphologique du Doubs entre Pontarlier et le défilé d'Entreroche par l'EPAGE Haut Doubs Haute Loue (15 min + 10 min d'échanges)
6. Point d'information de la Fédération de Pêche du Doubs sur les mortalités piscicoles constatées sur la Loue cette année (5 min + 5 min d'échanges)
7. Questions diverses

1. Approbation procès-verbal de l'installation de la Commission Locale de l'Eau du 02 avril 2021

Le Président demande si des observations sont à formuler quant au procès-verbal de l'installation de la Commission Locale de l'Eau du 02 avril dernier.

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal de l'installation de la Commission Locale de l'Eau du 2 avril 2021 est approuvé à l'unanimité.

2. Présentation par la FRCL de la démarche d'accompagnement des fromageries (20 min)

M. ALPY introduit le sujet en rappelant que l'objectif est de mettre le sujet sur la table, de pouvoir échanger et de trouver des marges de progrès collectives par rapport au but qui nous réunit, à savoir une bonne gestion de l'eau.

M. Bernard MARMIER, Président de la FRCL, explique que la FRCL accompagne 127 adhérents, sur le volet administratif mais aussi le volet technique, concernant notamment l'assainissement, ainsi que des ateliers privés, soit en tout environ 140 adhérents accompagnés sur le volet assainissement. Il est à souligner une atomisation sur le territoire et qu'une situation particulière ne reflète pas les orientations générales de la filière.

Depuis 2015 l'activité est en augmentation, avec depuis 2015, la sortie des quotas laitiers qui représente environ 10 % de croissance de la filière, notamment avec les règles de la productivité mises en place par le CIGC. Un autre point est l'interdiction d'épandage des boues issues d'une STEP mixte collectivité et fromagerie.

Les valeurs de la filière se veulent de garantir la neutralité des activités vis-à-vis du territoire, bien qu'il reste des progrès à faire à ce sujet.

Mme DE DOMININCIS déroule la présentation.

M. ALPY remercie pour la présentation et rappelle que le périmètre de la CLE est celui du SAGE, et ne s'étend pas à l'ensemble de l'AOP comté. Le travail qu'on peut avoir ici profite néanmoins à l'ensemble du massif du jura.

3. Présentation par la DDETSPP du plan d'action de l'Etat pour la mise en conformité des ateliers de fromageries (15 min)

M. LE QUERE présente la DDETSPP et déroule la présentation.

Il rappelle que la DDETSPP du Doubs est en charge des ICPE agricoles : avec les élevages, les abattoirs, les industries agroalimentaires et les fromageries. Sur le Jura c'est la DREAL qui en a la charge.

En 2020 a été développé un plan de contrôle de la situation des fromageries avec une STEP autonome, en lien notamment avec des signalements qui ont défrayés la chronique ces derniers mois.

Un questionnaire a été envoyé à 127 destinataires, dont 26 disposent d'une STEP en propre, qui relèvent de la DDETSPP. 2 projets de sortie de déconnexion d'une STEP communale sont envisagés.

Un laboratoire habilité a été mandaté pour des contrôles inopinés, sur bilan 24h.

24 fromageries ont été contrôlées et 3 restent à réaliser.

Sur 95 fromageries, 10 % sont en situation dégradée/non conforme et nécessitent une action forte de l'administration par mise en demeure. Les autres sont conformes ou doivent réviser le volume de lait entrant autorisé.

29 sont soumises à déclaration avec actualisation à faire sur le litrage de lait entrant, afin que ce soit conforme par rapport à la convention passée avec la STEP communale.

- 2 fromageries sont conformes, sans suite
- 14 fromageries sont conformes, mais doivent faire une étude d'incidence pour vérifier si leurs rejets sont conformes aux critères du SAGE, et cela aboutira, au besoin, à une mise à jour de leur Arrêté de Prescription Particulière APPS, pour respecter l'adéquation avec le milieu de rejet.
- 8 fromageries sont non conformes et mises en demeure : des volumes ou des niveaux de paramètres physico-chimiques ne sont pas respectés.

Certaines entreprises ont réagi et proposent des solutions, le travail qui suit est de valider les mesures.

Pour les entreprises conformes et nécessitant une étude d'incidence, des APPS (Arrêté Préfectoraux de prescriptions spéciales) seront potentiellement pris.

Globalement certaines STEP apportent des pollutions aiguës, mais la majorité des entreprises apportent une petite contribution à la pollution diffuse si leurs STEPs sont fonctionnelles.

M. ALPY remercie pour la présentation, et le suivi réalisé par les services de l'Etat. Il souligne la distinction entre les fromageries qui ont leur STEP propre, de celles qui rejettent dans une STEP collective. Dans ce dernier cas, la STEP collective n'est pas forcément en capacité de suivre l'évolution de production de l'atelier de fromagerie relié, ce qui pose problème aux collectivités.

4. Lien avec l'étude Flux admissibles et retour du COTECH du 10 mai (5 min)

Mme BARBIER-DODANE fait un retour sur les décisions du COTECH : notamment la volonté de mener l'étude sur l'ensemble du bassin versant, en incluant le secteur de la basse Loue.

Une des difficultés mise en avant sera d'appréhender la forte variabilité temporelle des taux de nutriments dans les eaux.

Un bureau d'étude sera mandaté dans le courant de l'été pour faire le bilan des flux constatés, des flux émis et faire état de la situation par sous bassin versant, afin de déterminer des leviers d'actions prioritaires.

Temps d'échange sur le volet qualité de l'eau :

M. MAMET souhaite revenir sur la question de la sous-capacité des STEP de fromageries. Concernant la STEP mise en cause dans les médias, la capacité est à 50 % d'excédent, 21 000 L de lait traité et les services de l'état ont constatés environ 33 000 L. Dans l'état des lieux précédent, il aurait souhaité qu'on aborde plus de chiffres, sur les STEP fromagères en propre, ainsi que les STEP mixtes, sur lesquelles on n'a pas d'éléments.

Le 2eme point, c'est la gestion de la STEP, pourrait-on systématiser les lagunages post STEP, pour limiter encore davantage les niveaux de rejets dans les milieux ? Les services de l'Etat ont mis en évidence que la fromagerie de Chantrans avait parfois 30 mg/L de phosphore en sortie de STEP, ce qui est très important. Le ruisseau de Bonnacraux qui reçoit ces effluents ne peut pas encaisser de tels rejets.

Un point complémentaire est qu'il semble qu'il y ait un manque de technicité de la gestion des STEP, qui est un point à améliorer, le pilotage doit être géré en temps et en heure de manière spécifique. En parallèle, la question des contrôles se pose, qui doivent être réguliers, avant rejet dans le milieu. Les ONG se posent la question de l'auto-contrôle, qui semble non satisfaisant. Les coopératives laitières peuvent avoir à disposition des appareils de mesures, mais pourrait-on préférentiellement utiliser un système de mesure en continu, qui permettrait de donner l'alerte et les mauvaises gestions.

A souligner qu'il n'y a pas eu d'éléments de connaissance concernant les STEP communales mixtes, ce qui reste un point à éclaircir et améliorer.

M. CUINET, président d'une coopérative, avec une STEP autonome, concernant la traçabilité des boues, une analyse annuelle est obligatoire, positionnée avant épandages, sur les secteurs autorisés dans le plan d'épandage. Donc il y a aussi une technicité à avoir à ce niveau.

M. MAMET recentre le sujet sur la question de la qualité des rejets des eaux et non pas sur la gestion des boues.

M. CUINET indique que la DDETSPP peut répondre au sujet des rejets journaliers.

M. VUITTON précise que pour le cas particulier de Chantrans, le futur projet d'agrandissement est en cours de précision avec un maître d'œuvre qui vient d'être choisi, et leur installation qui date de 2015 a été réalisée sans forcément un cahier des charges et une maîtrise d'œuvre et une assistance à maîtrise d'ouvrage à l'époque, et ressemble plus aux STEP réalisées dans les années 2000. Depuis environ 10 ans, on est plus sur les mêmes niveaux de qualité des installations. Une analyse avec notice d'incidence est réalisée en amont des projets pour vérifier et définir les objectifs de la STEP notamment concernant la réglementation ICPE et loi sur l'eau, et avec analyse de la compatibilité du milieu récepteur, donc des objectifs plus stricts.

Parallèlement les équipements ont été doublés, notamment d'aération, des bassins de lissage en aval quasi systématiquement depuis 2012, avec des bassins de calamité prévus en amont, et plus d'automatisation de surveillance et de téléalarmes, et possibilité pour le fromager d'avoir des alertes sur le téléphone ou sur ordinateur à la fromagerie.

Pour le contrôle des rejets, toutes les analyses sont réalisées en laboratoire Cofrac, et le mode de prélèvement est choisi par le maître d'ouvrage, avec possibilité d'avoir des lettres de mission ou des contrats proposés pour faire les prélèvements correctement, avec du matériel portatif, comme les préleveurs asservis au débit.

Concernant les équipements de STEP, il y a de plus en plus de débitmètres fixes en entrée et sortie, ainsi que des préleveurs automatiques mis en place sur les grosses installations.

Il est important de ne pas prendre un cas particulier pour une généralité.

La fréquence des contrôles est plus importante, soit le double des obligations d'une STEP communale, et augmente avec la sensibilité du milieu récepteur et également avec l'importance du litrage.

M. LE QUERE indique que les services de contrôle ont des procédures à respecter permettant un compromis entre les objectifs fixés et le temps laissé à l'exploitant de corriger les choses dans un délai raisonnable.

Visiblement, au regard de la situation rencontrée, les contrôles réalisés n'étaient pas assez précis.

L'objectif aujourd'hui est d'arriver à ce que chaque fromagerie soit suivie par un tableau de bord sur différents paramètres, qui sont définis par son statut réglementaire, dont le volume traité dans la fromagerie.

Les contrôles réalisés par le maître d'ouvrage sont suivis par l'Etat en routine, pour vérifier que les paramètres sont bons, et le service (DDETSPP) fait régulièrement un contrôle indépendant pour vérifier que l'auto-contrôle est valable. Globalement le contrôle est similaire, ce qui valide les autocontrôles. Parfois il est nécessaire de mettre en demeure le professionnel pour renforcer sa gestion de la STEP, avec formation à la clé pour permettre une bonne gestion.

Pour les entreprises qui sont hors normes de rejets, il est possible d'orienter une partie des effluents sur d'autres installations, c'est compliqué et couteux mais envisageable. A voir si la diminution du volume n'est pas préjudiciable pour le fonctionnement de la STEP.

Les mises en demeure prises ont des aspects sur la volumétrie, et sur les niveaux de phosphore, sur les MES, les problèmes d'aération. La complexité de la gestion des STEP non conformes et de l'ensemble des paramètres prend donc du temps pour aboutir à un état satisfaisant.

M. DEMOLY souhaite évoquer la gestion des boues avec l'incidence de la filière comté et du covid. Grand Besançon Métropole alerte de longue date sur la fermeture progressive de la filière de gestion des boues agricoles, considérant que c'est la meilleure solution, en bonne gestion, avec un encadrement. Les Agence de l'Eau argumentent pour le retour des boues au sol, pour diverses raisons. GBM est très sollicité par différentes communes du bassin Loue Lison, dont des STEP mixtes pour gérer les boues. GBM a géré ces boues pendant la période Covid mais maintenant GBM refusera ces boues à la STEP de port d'Ouvot, pour qu'enfin les acteurs s'organisent et trouvent des solutions compatibles avec les besoins de chacun. Les boues seules des communes de GBM seront acceptées, et cela dans une démarche constructive pour créer des filières.

M. GRENIER interpelle la FRCL sur les propos concernant la réorganisation de la gouvernance de l'eau, avec notamment la problématique évoquée d'un éloignement de la décision, comparativement à une organisation antérieure plus locale où l'agriculteur faisait partie du conseil municipal.

Cela ne semble pas en adéquation avec la volonté de professionnalisation d'aujourd'hui et de la transparence recherchée.

D'autre part, il fait remarquer que dans l'inventaire de la DDETSPP il est indiqué que 24 STEP ont été contrôlées sur un ensemble concerné bien supérieur, si on intègre les STEP mixtes.

Mme LOIZON rejoint les propos de M. GRENIER concernant les anciens modes de fonctionnement.

Elle informe, concernant l'étude sur les boues de STEP, suite à l'évolution du cahier des charges AOP et l'exclusion des épandages de boues sur les sols, que le Département a eu quitus pour lancer une étude sur les filières à mettre en œuvre en lien avec un comité technique issu des collectivités compétentes. Un bureau d'étude a été recruté, et la chambre d'agriculture vient en appui. Le diagnostic du bureau d'étude va commencer par un questionnaire à chaque producteur de boues, y compris les fromageries, pour envisager toutes les pistes de gestion.

M. MARMIER souligne que les propos de la FRCL sur le temps d'avant n'étaient pas à prendre à mal, les projets alors gérés au niveau de la commune offraient une autre organisation, qui aujourd'hui avec la compétence aux communautés de communes qui génère un éloignement et un temps de traitement plus long, peut-être pas dû à cette nouvelle organisation mais peut-être parce que l'administratif est plus compliqué, les normes et les intervenants plus nombreux. Les agriculteurs qui avaient leur coopérative dans leur commune ont ce sentiment de perte d'appartenance quand par exemple, ils sont orientés sur une zone artisanale.

M. CHAPUIS informe que les STEP urbaines sont suivies au titre de la réglementation. Il n'y a pas de focus particulier sur les STEP mixtes, mais plutôt une vigilance par rapport aux grands volumes traités, en lien avec une directive européenne eaux résiduaires urbaines. On commence à traiter les sujets prioritaires, car on ne peut pas tout suivre en même temps, mais on reste attentif à l'ensemble des rejets de STEP avec un contrôle et des demandes de mise en conformité quand il y a des difficultés.

Pour les plus importantes du département, il y a des exigences particulières sur les extensions et réadaptation des STEP, avec des niveaux de rejets qui sont adaptés à la sensibilité du milieu karstique et plus contraignants que la réglementation de droit commun qui s'appliquerait normalement.

Il pourra être pris un temps d'échange avec la FRCL, courant de l'été, suite au bilan réalisé sur les STEP autonomes, afin de croiser les données concernant les STEP mixtes, ceci afin d'envisager un point dans une prochaine CLE concernant les rejets de STEP mixtes.

Il confirme que les projets de STEP sont souvent complexes, avec une prise en compte des contraintes en amont, les services de l'Etat n'ont plus les missions d'assistance technique ou de conduite d'opération, comme il pouvait être fait à l'époque en DDA ou DDE.

Il n'empêche qu'ils restent disponibles pour échanger avec les acteurs sur le champ des contraintes qui s'imposent sur ce type de projet. Notamment avec la déconnexion des effluents de fromageries des STEPS urbaines, la DDT est prête à accompagner les projets, pour conduire dans les meilleurs délais possibles la modernisation des STEP de fromageries.

M. LAURENT demande quelles sont les difficultés rencontrées depuis 2018, en termes de gestion des pollutions à la source, comme indiqué dans la présentation de la FRCL.

Mme VUITTON souligne que la difficulté réside dans le mode de fonctionnement des ateliers qui travaillent le lait du sociétaire sous forme de travail à façon, mais aussi dans les outils de transformation qui sont automatisés, innovants et électroniques, qui ne sont pas toujours mis en service de manière optimale, et le niveau de récupération des sous-produits ou de consommation d'eau qui sont moins maîtrisés que par les années passées.

Il y a besoin d'une re-sensibilisation / reformation du personnel sur l'importance des sous-produits. Le premier niveau de dépollution c'est déjà la maîtrise des pollutions à la source.

Ceci pourrait être réalisé en partie par la FRCL, avec des appuis techniques extérieurs pour des compétences spécifiques en hygiène et production par exemple.

M. ALPY clos le débat et remercie les différents intervenants, tout en soulignant que le sujet sera abordé plus précisément au prochain bureau afin d'aborder les attendus d'amélioration significative sur les points noirs.

5. Rendu de l'étude de restauration hydromorphologique du Doubs entre Pontarlier et le défilé d'Enteroche par l'EPAGE Haut Doubs Haute Loue (15 min + 10 min d'échanges)

Jean-Noël RESCH présente le rendu de l'étude.

M. ROSSI précise que l'Agence suit précisément l'étude, et demande si des objectifs de résultats ont été définis pour élaborer ce projet, car en regardant rétrospectivement, les objectifs initiaux manquants rendent difficiles l'évaluation des gains.

M. RESCH informe que les objectifs ont été abordés au départ avec le comité technique qui a lancé le cahier des charges, l'idée étant de trouver une adéquation entre la typologie du cours d'eau et le peuplement biologique observé. Car actuellement ce qu'on observe au niveau biologique ne correspond pas à ce à quoi on pourrait s'attendre. Par contre en 2018, l'étiage sévère a fait revoir les objectifs initiaux. Etant donné la difficulté de garantir un linéaire de remise en eau ou un débit à l'aval d'ouvrage, compte tenu des conditions, il a été choisi préférentiellement de réaliser des phases test avant d'engager des travaux sur tout le linéaire.

M. ROSSI demande si des objectifs seront fixés sur ce tronçon test ?

M. RESCH précise que les objectifs sont en lien avec le potentiel de biomasse optimal associé à la typologie, cependant d'autres paramètres entrent en jeu, notamment le fait d'être à l'aval d'une grosse agglomération qui impacte aussi la biodiversité par exemple.

M. ROSSI souligne l'importance du financement public associé et donc le besoin d'avoir des objectifs de résultats, par exemple sur une morphologie du cours d'eau, en terme de biodiversité ou autre, et ne pas faire l'impasse sur ce point.

M. ROLLET demande si le point concernant la suppression de seuils sur le secteur a bien pris en compte les niveaux des nappes en lien avec de potentiels captage AEP.

M. RESCH confirme que des précisions techniques doivent être apportées, notamment sur ce volet, mais qu'a priori il n'y pas de captage AEP en nappe alluviales du Doubs sur cette portion.

6. Point d'information de la Fédération de Pêche du Doubs sur les mortalités piscicoles constatées sur la Loue cette année (5 min + 5 min d'échanges)

M. ROSSIGNON présente les mortalités piscicoles observées sur la Loue.

Un observatoire des mortalités existe depuis 2014. Les points d'observations sont choisis du fait du caractère accumulateur de poissons morts ou malades, typiquement des zones de courant calme, en amont de certains barrages. La fréquence de suivi est bimensuelle en routine. En pratique, les périodes de crues ne permettent pas d'assurer le suivi en raison de la hauteur et de l'opacité de l'eau.

Il y a eu des mortalités de truites sur la station d'Ornans depuis novembre. Les ombres sont très touchés cette année. Globalement, les poissons en bonne santé ont été très minoritaires cette année, alors que cela n'est jamais arrivé jusque-là.

2021 présente les plus fortes mortalités depuis le début du suivi en 2014. Ce qui rappelle la très mauvaise année de 2010 avec de très fortes mortalités. Ces mortalités sont corrélées avec la période de reproduction.

Le Dessoubre et le Cusancin présentent aussi des mortalités, mais nettement moins alarmantes que sur la Loue.

M. MAMET souligne qu'il y a une grande émotion pour les habitants d'Ornans à la vue de ces mortalités piscicoles. A-t-on identifié la raison de la mortalité ?

M. ROSSIGNON indique que c'est une mycose, appelée mousse par les néophytes, due à un fort stress du poisson, en lien avec la dégradation de la qualité de l'eau. Mais le paramètre en question n'est pas réellement connu, azote, pesticides, pollution en tout genre, la question n'est pas élucidée.

M. ALPY fait le parallèle avec les scolytes sur les épicéas, les douglas et les sapins qui sont touchés dans le bas jura, en lien avec le stress hydrique. Donc peut être une maladie d'origine multifactorielle en lien avec la dégradation du milieu, sans qu'on en sache davantage.

M. ROSSIGNON confirme qu'on n'en sait pas davantage, et que la solution multifactorielle semble un peu privilégiée. Pour autant, il souligne que certains éléments n'ont pas encore été ciblés, car si c'était uniquement en lien avec des raisons multifactorielles à l'échelle du massif du jura, la question à se poser est : 'Pourquoi la Loue est de loin la rivière la plus impactée alors que les problématiques globales sont sensiblement les mêmes sur le massif ?' C'est la vraie question qu'il faut se poser, sans qu'on ait de réponse claire actuellement.

M. BELON souligne que ce phénomène actuel est l'épisode le plus fort de mortalité depuis 2010, et ce qui nous préoccupe c'est la qualité de l'eau, et ces mortalités récurrentes montrent l'urgence des mesures à prendre, à voir si cela est annonciateur d'une catastrophe prochaine, on le saura à l'avenir. M. BELON souhaite que la notion d'urgence soit prise en compte dans tous les points abordés à la CLE, tant pour les effluents de l'industrie laitière que l'étude flux admissibles et les autres points.

Barrage du lac Saint Point

M. CHAPUIS fait un point d'étape sur l'étude de réhabilitation du barrage du lac Saint Point, qui pourra être développé à une prochaine CLE. Dans le cadre de la commission départementale de l'eau réunie en juin 2019, la ministre Emmanuelle WARGON avait annoncé la mise en place de financements pour cette étude de réhabilitation du barrage. L'étude a été lancée en 2019, et confiée à ARTELIA, qui travaille également pour l'EPAGE sur la restauration du Doubs, ce qui permet d'avoir une vue d'ensemble de la problématique locale. Le lancement de l'étude a eu lieu en 2020. 3 scénarios ont été envisagés :

- la remise en état du barrage à la cote actuelle avec un seuil déversant simple
- la remise en état du barrage à la cote actuelle mais avec une vanne de soutien d'étiage
- la réhausse du barrage avec des clapets mobiles et un système de vannage pour le soutien d'étiage.

La dernière phase précise le projet technique du scénario préférentiel et l'élaboration du dossier administratif pour pouvoir permettre au maître d'ouvrage, qui sera ensuite défini, d'engager la mise en œuvre du projet retenu.

Des aspects biodiversité sont à préciser et intégrer dans le projet, avec une étude nécessaire sur 1 cycle annuel. La difficulté à conclure entre la pertinence du scénario 2 ou 3, sachant que le scénario 1 est écarté, au regard des enjeux et des coûts, conduit à poursuivre l'analyse des impacts sur les scénarios 2 et 3, à moins qu'un des 2 soit choisi auparavant avec le Préfet.

Le choix du scénario doit également se faire en cohérence avec Plan de Gestion de la Ressource en Eau, qui doit être révisé sur ce territoire déficitaire.

Une réunion sera organisée par le préfet à ce sujet prochainement.

M. ALPY demande si l'inventaire de la biodiversité sera débuté l'année prochaine ?

M. CHAPUIS indique qu'il sera débuté dès les semaines qui viennent, pour pouvoir bénéficier du cycle estival, et avoir un cycle complet d'ici l'été 2022.

Avis du bureau de la CLE concernant le dossier microcentrale hydroélectrique de Force Motrice Pontissalienne :

M. ALPY fait état de l'avis favorable rendu par le bureau sur ce dossier, sous réserve des points suivants :

- de la réalisation effective de la réutilisation du bras mort du Doubs comme rivière de contournement pour les poissons, ce qui permet d'apporter une amélioration en terme de continuité écologique sur cet ouvrage,
- d'apporter un éclairage sur les baisses rapides de débit dans le Doubs à l'aval immédiat du seuil lors de la mise en route des turbines,
- d'apporter des éléments de dimensionnement du transit sédimentaire au niveau du seuil par un dispositif de type vanne de fond.

M. ALPY remercie tous les participants et lève la séance.

Apports via le TCHAT lors de la visioconférence :

Benoit VERNIER :

En complément des propos de Didier Chapuis, le SATE (Service d'Assainissement Technique dans le domaine de l'Eau du Département est à disposition des collectivités éligibles qui le souhaitent pour accompagnement et suivi annuel technique de l'exploitation des STEPS publiques ou mixtes. A disposition pour une présentation à une prochaine CLE également.

Liste des invité(e)s

Nom	Structure	Présence visio-conférence
Collège des collectivités territoriales, de leurs groupements, et des établissements publics locaux		
Philippe ALPY - Président	Vice-Président du Conseil Départemental du Doubs, Président de l'EPAGE Haut-Doubs Haute-Loue	Présent
Jean-Claude GRENIER – Vice-Président	Président de la CCLL, 1 ^{er} VP de l'EPAGE Haut-Doubs Haute-Loue, Maire de l'Hôpital du Grosbois	Présent
Daniel DEFRASNE	CC Grand Pontarlier	Présent
Bernard HUOT MARCHAND	CC Loue Lison	Présent
Pierre MAIRE	CC Loue Lison	Présent
Vincent MARGUET	CC Loue Lison	Absent
Louis GIROD	CC Frasne Dugeon	Présent
Christian VALLET	CC Frasne Dugeon	Présent
Philippe BINETRUY	CC Montbenoît	Présent
Frédéric TOUBIN	CC Altitude 800	Absent
Jean-Pierre FRIGO	CC Val de Morteau	Présent
Catherine ROGNON	CC Val de Morteau	Présente
Béatrix LOIZON	Département du Doubs	Présente
Gérard GALLIOT	Département du Doubs	Absent
Christian VUILLET	CC du Val d'Amour	Absent
Christian LAGALICE	CC de la Plaine Jurassienne	Excusé
Natacha BOURGEOIS	Département du Jura	Absent
Pierre GROSSET	Conseil Régional de BFC	Absent
Landry LEONARD	EPTB Saône Doubs	Absent
Franck GIROD	Parc Naturel Régional du Haut Jura	Absent
Bernard LAUBIER	EPAGE Haut-Doubs Haute-Loue	Présent
Claude LIETTA	Syndicat Mixte du Pays du Haut-Doubs	Présent
Patricia FAGIANI	CC Lacs et Montagnes de Haut Doubs	Présent
Franck DAVID	Syndicat Mixte Doubs Loue	Excusé
Gilles ROBERT	Parc Naturel Régional du Pays horloger	Excusé
Gérard FAIVRE	CC Portes du Haut Doubs	Présent
Claude COURVOISIER	CC Altitude 800	Présent
Olivier BILLOT	CC Montbenoît	Présent
Collège des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées		
Gérard MAMET – Vice-Président	SOS Loue et rivières comtoises	Présent
Stéphane SAUCE	Chambre d'Agriculture du Doubs et du Territoire de Belfort	Présent
Gérard MARION	Chambre de Commerce et d'Industrie du Doubs	Présent
Jean-Pierre BELON / Christian ROSSIGNON	Fédération Départementale de pêche et de protection des milieux aquatiques du Doubs	Présents
Frédéric SIMONET	Fédération Départementale des chasseurs du Doubs	Présent

Dominique ROLLIN	Fédération française de canoë-kayak	Présent
Gilles BENEST	France Nature Environnement Doubs-Territoire de Belfort	Absent
Michel CARTERON	CPEPESC	Présent
Laurent FABRICE	Association de consommateurs : CLCV	Présent
François ROSSET	Canoë Kayak Pontarlier	Absent
	Hydro-électriciens (EAF)	Non représenté
Noël PERROT	Syndicat des Eaux de le Haute Loue	Présent
Sandra PEROUX	Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF) de BFC	Absente
Philippe CUINET	Fédération Régionale des Coopératives Laitières du Massif Jurassien	Présent
Régis DEMOLY	Grand Besançon Métropole	Présent
Manon GISBERT	Conservatoire des Espaces Naturels de Franche-Comté	Présente
Fabien COLLIN	Comité Interprofessionnel de Gestion du Comté	Présent
Collège des représentants de l'Etat et des établissements publics		
Pascal MAILHOS	Préfet de Région Auvergne-Rhône Alpes, coordonnateur de bassin	Absent
Iona BOUVIER	DDT du Jura	Présente
Aurélia BARTEAU	DDT du Doubs	Présente
Vivien ROSSI / Etienne LEVENEUR	Délégation de Besançon de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse	Présents
Fabien PONCHON	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de BFC	Présent
Didier CHAPUIS	Direction Départementale des Territoires du Doubs	Présent
Didier ROLLET	Agence Régionale de Santé de BFC	Présent
Claude LE QUERE	Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations du Doubs	Présent
Marc NOUVEAU	Office National des Forêts	Présent
Emmanuel RENAUD	Service départemental du Doubs de l'Office Français de la Biodiversité (OFB)	Absent
Autres participant(e)s		
Marie-Françoise DE DOMINICIS	Directrice FRCL	Présente
Bernard MARMIER	Président FRCL	Présent
Louise FRABOUL	Responsable des services d'appui et de conseil FRCL	Présente
Valérie VUITTON	Chargée de mission Pôle environnement FRCL	Présente
Amélie BARBIER-DODANE	Chargée de mission Animation du SAGE Haut-Doubs Haute-Loue	Présente
Cyril THEVENET	Directeur de l'EPAGE Haut-Doubs Haute-Loue	Présent
Jean-Noël RESCH	Chargé de mission milieux aquatiques EPAGE HDHL	Présent
Benoît VERNIER	Direction du Développement et de l'Equilibre des Territoires – Département du Doubs	Présent